



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-7-10-3

Séance du lundi 1 juillet 2019

### **MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'INSERTION 2019 : SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

#### **PRESENTS :**

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL.

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.

M. MUNCK donne procuration à M. SCHITTLY.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de Solidarité active et réformant les politiques d'insertion,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-4-1 /n° CD-2018-6-10-1 du 14 décembre 2018 portant sur la Politique de la Solidarité,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2019-1-10-2 du 18 janvier 2019 portant sur les subventions de fonctionnement dans le cadre de la politique départementale d'insertion,

- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2019-2-10-1 du 8 février 2019 dans le cadre de la convention de partenariat avec la Maison de l'Emploi et de la Formation MULHOUSE Sud Alsace 2019-2021,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2019-4-10-2 du 5 avril 2019 dans le cadre de l'appel à projets pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-3-10-1 du 21 juin 2019 relative à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi entre l'Etat et le Département,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-3-1-6 du 21 juin 2019 portant décision modificative n°1 de l'exercice 2019,
- VU le Règlement financier du Département,
- VU l'avis favorable de la 10<sup>ème</sup> Commission lors de sa séance en date du 7 juin 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde à l'association CIAREM une subvention complémentaire pour l'accompagnement socioprofessionnel « Job training », d'un montant de 49 290 €,
- Approuve et autorise la Présidente à signer avec le CIAREM, l'avenant n°2 à la convention, joint en annexe,
- Accorde à l'association CONTACT PLUS une subvention complémentaire pour une action Demain à l'emploi « Job air line », d'un montant de 31 565 €,
- Approuve et autorise la Présidente à signer avec CONTACT PLUS, l'avenant n°2 à la convention, joint en annexe,
- Accorde à l'association CISEP une subvention complémentaire pour une action Demain à l'emploi « Un tremplin vers l'emploi », d'un montant de 14 645 €,
- Approuve et autorise la Présidente à signer avec le CISEP, l'avenant à la convention, joint en annexe,
- Accorde à l'association ALEOS une subvention complémentaire pour l'accompagnement social des bénéficiaires du rSa hors résidences sociales, d'un montant de 29 500 €,
- Approuve et autorise la Présidente à signer avec ALEOS, l'avenant à la convention, joint en annexe,
- Accorde à la Ville de MULHOUSE une subvention complémentaire pour l'accompagnement social des bénéficiaires du rSa, d'un montant de 30 000 €,
- Approuve et autorise la Présidente à signer avec la Ville de MULHOUSE, l'avenant à la convention, joint en annexe,
- Accorde à la Maison de l'Emploi et de la Formation MULHOUSE Sud Alsace une subvention pour le dispositif transfrontalier INTERREG dans le Rhin Supérieur, d'un montant de 40 000 €, et une subvention pour le Soutien à la promotion de la clause sociale dans les marchés publics, d'un montant de 10 000 €,
- Approuve et autorise la Présidente à signer avec la Maison de l'Emploi et de la Formation MULHOUSE Sud Alsace, la convention jointe en annexe,
- Accorde à l'association ELAN SPORTIF une subvention pour une action Demain à l'emploi « Un Elan vers l'emploi », d'un montant de 47 250 €,
- Approuve et autorise la Présidente à signer avec ELAN SPORTIF, la convention jointe en annexe,
- Accorde à l'association REGIE DE BOURTZWILLER une subvention pour le soutien à l'encadrement et à l'activité en entreprise d'insertion, d'un montant de 12 500 €,
- Approuve et autorise la Présidente à signer avec la REGIE DE BOURTZWILLER, la convention jointe en annexe,

- Accorde à l'association CIAREM une subvention pour une action d'Ambassadeur du bénévolat, d'un montant de 5 000 €,
- Approuve et autorise la Présidente à signer avec le CIAREM la convention jointe en annexe,
- Accorde à l'association CONTACT PLUS une subvention pour une action d'Ambassadeur du bénévolat, d'un montant de 5 000 €,
- Approuve et autorise la Présidente à signer avec CONTACT PLUS la convention jointe en annexe,
- Accorde à l'association CISEP une subvention pour une action d'Ambassadeur du bénévolat, d'un montant de 5 000 €,
- Approuve et autorise la Présidente à signer avec le CISEP, la convention jointe en annexe,
- Prend acte des co-financements prévisionnels des autres collectivités territoriales, selon la liste jointe en annexe.

Le montant de subventions s'élève à 279 750 €, réparti comme suit :

- 125 000 € sur le programme H812 - imputation 017-564-6574-3048-501
- 30 000 € sur le programme H812 - imputation 017- 564- 65734-3048-501
- 109 750 € sur le programme H712 - imputation 65-58-6574-3047-501
- 15 000 € sur le programme H612 - imputation 017-561-6574-3046-501

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité